

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-734/5G/EP portant intégration d'un agent dans le cadre territorial des chefs de bureau d'administration générale.

n° 74-734/5G/EP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
26 avril 1974

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1974

Date du numéro
10 mai 1974

TEXTE INTÉGRAL

M Louis Randrianasolo, rédacteur principal 2e échelon du cadre territorial de l'administration générale, est pour compter du 1er mai 1974, intégré dans le cadre des chefs de bureau et nommé chef de bureau 3e échelon.